

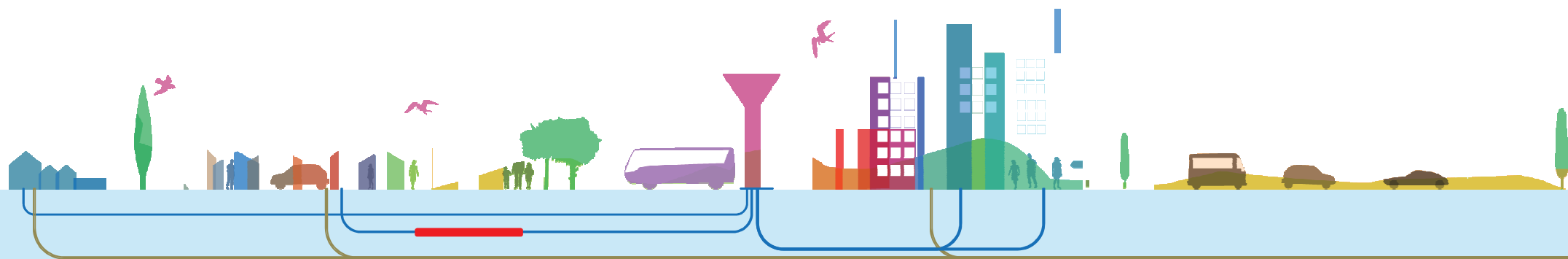
altereo

éveilleurs d'intelligences environnementales®

Conseil, ingénierie, informatique et innovation depuis 30 ans

stratorial

Conseil en gestion et finances locales



Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez

Réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement

Phase 2 : Synthèse des données – Bilan de la situation actuelle

Réunion de lancement Phase 2 – 15/02/2023

Sommaire



✓ Etapes de travail et planning

✓ Collecte des données



✓ Définition du service

✓ Méthodologie générale de définition des indicateurs



✓ Propositions d'indicateurs de performance des services :

✓ Indicateurs techniques

✓ Indicateurs financiers

✓ Indicateurs organisationnels et de qualité de service à l'utilisateur



✓ Evaluation globale des services



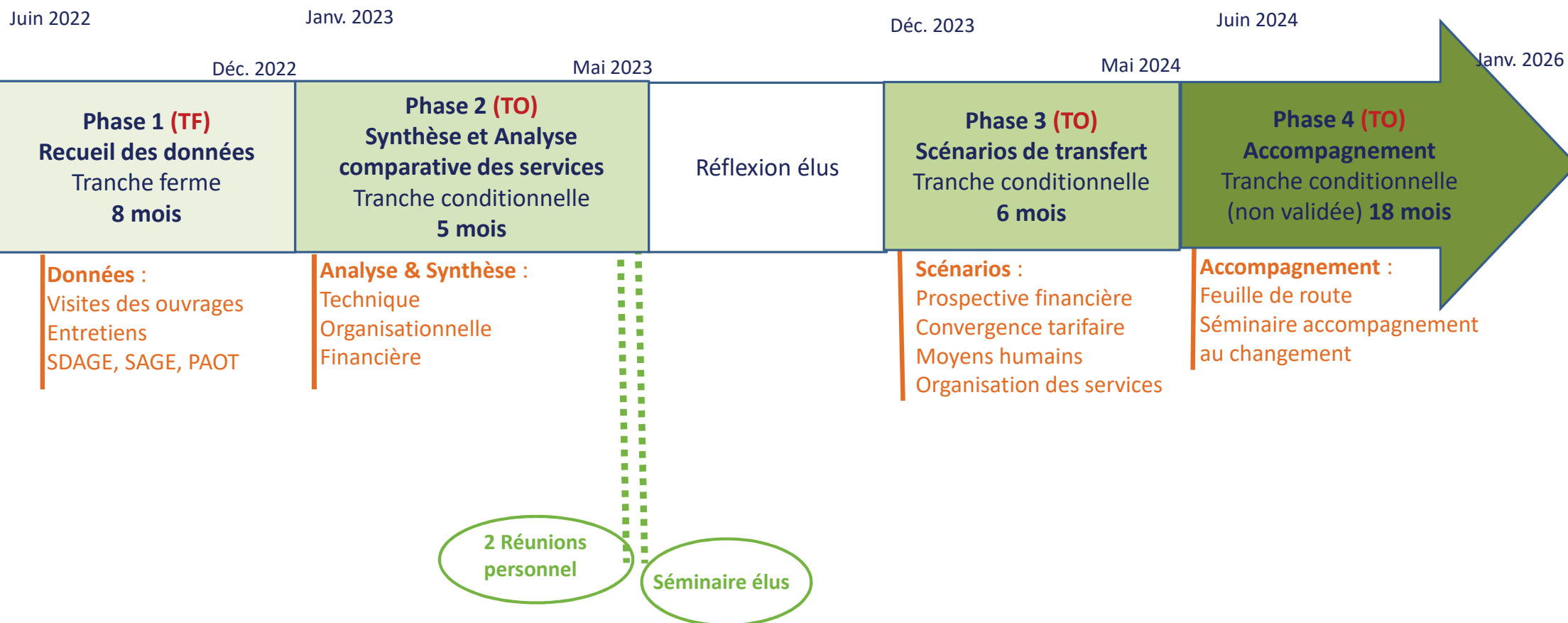
✓ Rendu Phase 2

Etapes de travail & Planning





Etapes de travail & Planning





Etapes de travail & Planning

ANNEE	2022							2023							2024							
	MOIS	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	...	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	
PHASE 1 : RECUEIL DES DONNES DES SERVICES AEP ET ASS																						
Réunion de démarrage (2 réunions) COPIL AEP & COPIL ASS																						
Etape 1 et 2 : Collecte des données techniques, organisationnelles et financières																						
Entretiens avec les coll compétentes																						
Visites physiques des ouvrages & Fiches de restitution																						
Etape 3 : Collecte des données Etat des milieux aquatiques et objectifs SDAGE, PAOT																						
Etape 4 : Regroupement des données																						
RENDU																						
Réunion Restitution Phase 1																						
SEMINAIRE DE TRAVAIL : Accompagnement des élus au transfert de compétences																						
PHASE 2 : SYNTHÈSE DES DONNÉES – BILAN DE SITUATION ACTUELLE																						
Réunion Présentation de la méthodologie de l'étude																						
Etape 1 : Analyse techniques des services existants																						
Etape 2 : Analyse organisationnelle et financière par service																						
Etape 3 : Comparatif de l'ensemble des services																						
RENDU																						
Réunion Restitution Phase 2																						
Réflexion des élus du territoire																						
PHASE 3 : PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE DE TRANSFERT																						
Etape 1 : Etude des besoins du service																						
RENDU																						
Réunion Restitution étape 1																						
Etape 2 : Modalités de transfert																						
RENDU																						
Réunion Restitution étape 2																						
Etape 3 : Procédure d'application du transfert selon un choix de scénarios réalistes																						
RENDU																						
Réunion Restitution étape 3																						
Etape 4 : Conclusions sur l'impact du transfert																						
RENDU																						
Réunion Restitution étape 4																						

Collecte des données





Collecte des données

- ✓ **58 entretiens présentsiels** avec les services AEP et AC (communes et syndicat) (juillet à septembre 2022) :
 - 29 entretiens AEP & AC
 - 22 entretiens AC
 - 7 entretiens AEP

- ✓ **5 entretiens par téléphone** avec des questionnaires adaptés (novembre 2022) :
 - SIAEP Rive Gauche de la Dore (AEP)
 - Sainte-Catherine-du-Fraise (AEP/AC/SPANC)
 - Saint-Sauveur-la-Sagne (AEP/AC/SPANC)
 - Valcivières (AEP/ AC/SPANC)
 - Saint-Eloy-la-Glacière (AEP/ AC/SPANC)

- ✓ Données communiquées :
 - Syndicat Mixte de l'eau de la région d'Issoire
 - SEAVR
 - SIAEP Rive Gauche de la Dore (AEP)

- Reste à réaliser : entretien Grandval (SPANC)



Collecte des données

➤ Suivi et Collecte des données

36 services eau potable interrogés :

Documents	moyenne
Territoire	79%
Compétence	88%
Mode de gestion	99%
Abonnés	90%
Tarifs	88%
Budget	90%
Moyens humains	96%
Moyens matériels	95%
Elements techniques	91%

51 services assainissement collectif interrogés :

Documents	moyenne
Territoire	76%
Compétence	95%
Mode de gestion	98%
Abonnés	87%
Tarifs	81%
Budget	85%
Moyens humains	97%
Moyens matériels	93%
Elements techniques	92%

- 29 services ont validés les fiches AEP & AC



Collecte des données

- ✓ **CCALF – service SPANC** : données sur le nombre d'installations, les contrôles des installations et les conformités → OK
- ✓ **SDIS** : envoi du SDIS 63 des données disponibles et croisement avec les données communiquées par les communes → OK
- ✓ **SATEA** : pour les rapports annuels non communiqués → OK
- ✓ **Communes** : relancer pour collecter les données manquantes → OK
- ✓ Envoi aux **communes & syndicats** : les fiches services eau potable et assainissement collectif **pour validation** (avant le 18/01/2022) → OK

Définition du niveau de service





Définition du niveau de service

➤ Notion du service

✓ L'exercice des compétences eau potable et assainissement par une collectivité implique 2 niveaux d'intervention :

Autorité
organisatrice

- Un **niveau stratégique d'organisation du service** : déterminer les orientations stratégiques et objectifs du service, évaluation de la performance des services, *reporting*, suivi du service ; gestion, protection et diversification de la ressource ; programmation des investissements ; déterminer les tarifs

Exploitant du
service

- Un **niveau opérationnel d'exploitation du service** : suivi et mise en œuvre des *process* de la station de production, réalisation des autocontrôles, entretien et réparation des forages et des équipements de production ; suivi et mise en œuvre des STEP, réalisation des autocontrôles, entretien et réparation des équipement d'épuration, gestion et traçabilité des boues produites, surveillance des réseaux, entretien et réparations des équipements de réseau ; mise en œuvre du renouvellement programmé des équipements et du réseau ; gestion des abonnés, suivi des réclamations et des actions mise en œuvre ; relevé des compteurs, facturation et encaissements

✓ L'organisation des services eau potable et assainissement a de fortes **contraintes réglementaires**, qui engagent une forte **responsabilité** de la part de l'autorité organisatrice.

➔ La collectivité doit avoir les **moyens** (financiers, techniques, humains (en nombre et en compétence)) pour rendre ces services.



Définition du niveau de service

➤ Notion de service

- ✓ Le **niveau de service** reflète le service qu'une collectivité rend aux abonnés dans un cadre réglementaire, avec une perspective de gestion patrimoniale des ouvrages et du service.
 - ✓ Le **niveau de service** désigne les objectifs que la collectivité se fixe et les moyens qu'elle se donne :
 - Pour être conforme à la réglementation en vigueur → **1^{er} niveau de service**
 - En matière de gestion des abonnés (accueil physique, moyens de communication, délais d'intervention, etc.)
 - En matière de gestion patrimoniale des ouvrages (renouvellement, connaissance patrimoniale, etc.)
 - En matière de gestion patrimoniale du service (qualification, formation, etc.)
 - ✓ En dehors de la conformité réglementaire, le **niveau de service** est un vrai **choix politique**, d'orientation et d'organisation des services au niveau du territoire. C'est la **vision futur du territoire**. Pour le construire, il faut connaître :
 - l'échelle du territoire
 - les échéances
 - les acteurs
- On va lister les obligations réglementaires et de conformités auxquelles les services sont défaillants, **mais le niveau de service est à co-construire avec les élus du territoire.**



Définition du niveau de service

➤ Plusieurs niveaux de service

Contraintes réglementaires
(efficacité des équipements et des *process*)

Eau Potable :

1.1. Protection qualitative et quantitative de la ressource

1.2. Conformité de l'eau distribuée

Assainissement Collectif :

1.3 Protection des milieux récepteurs et lutte contre les pollutions

Quelle politique patrimoniale ?

(connaissance, suivi du patrimoine, renouvellement préventif, équipe)

2. Gestion patrimoniale durable

Quelle qualité de relation aux abonnés ?

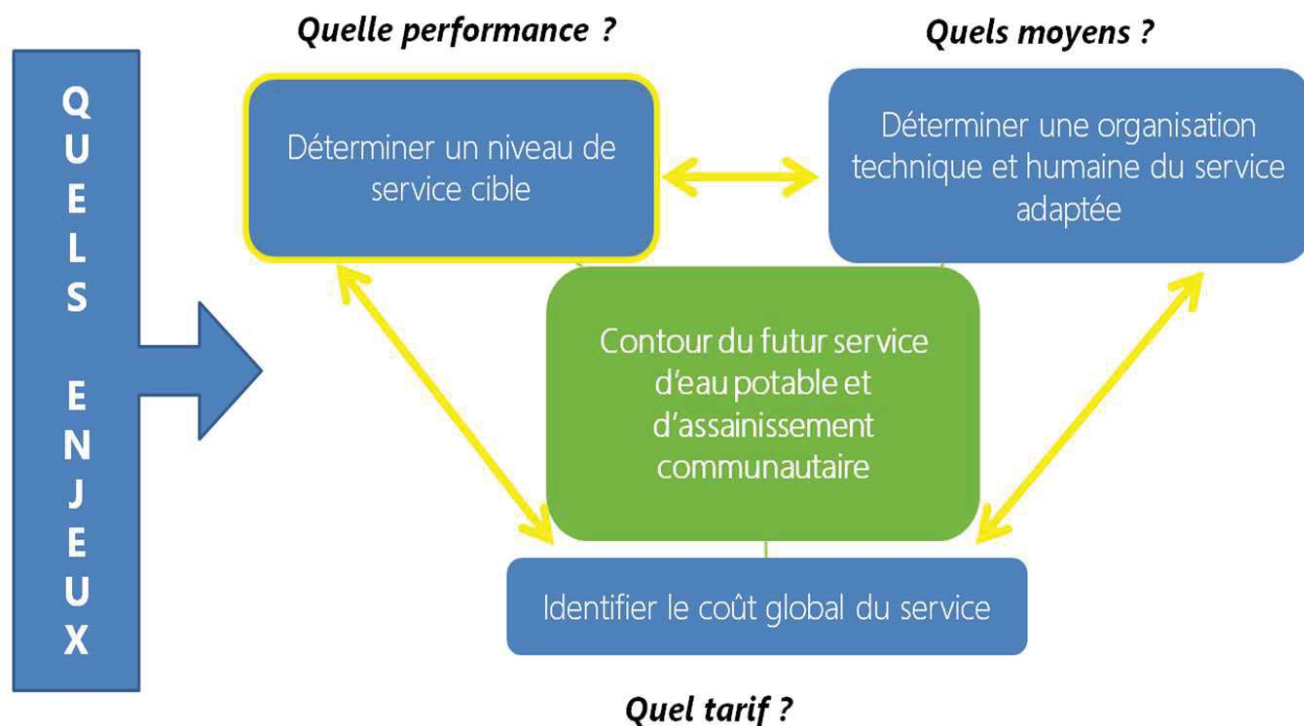
(adéquation de l'organisation fonctionnelle)

3. Gestion optimale de la relation avec les abonnés



Définition du niveau de service

- Impacts du choix de niveau de services sur les **moyens** humains, matériels et les **tarifs**.



- **Performance du niveau de service ciblé**
 - ✓ Définir la **performance de l'exploitation**
 - ✓ Définir les besoins en terme de **gestion patrimoniale** des infrastructures
 - ✓ Définir la **relation avec les abonnés**
- **Moyens**
 - ✓ **Financiers** : dépenses d'exploitation, PPI, etc.
 - ✓ **Structurels** : moyens humains et équipements, etc.
 - ✓ **Organisationnels** : astreinte, capitalisation et traçabilité des informations (SIG, etc.)
- **Tarif**
 - ✓ Définir les **charges d'exploitation et d'investissement** (coûts cachés, charges réelles, coût de la DSP)

Proposition d'indicateurs de performance des services





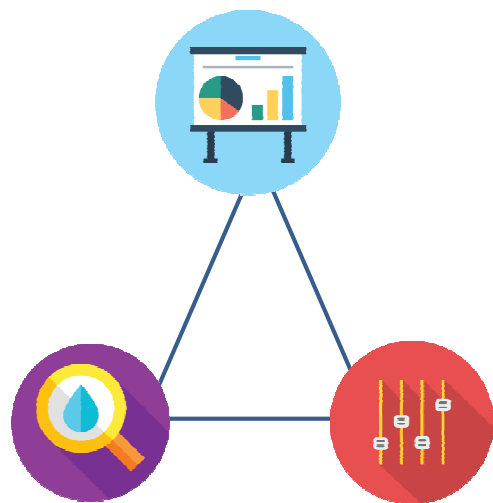
Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services

- Méthodologie générale de définition des indicateurs
- Propositions concrètes d'indicateurs et de seuils
- Proposition de méthode d'évaluation globale des services



Méthodologie générale de définition des indicateurs

Indicateurs de performance



Indicateurs descriptifs

Qualifier le contexte et expliquer ou relativiser les performances

Caractéristiques

- Descriptifs du territoire ou du service
- Compréhensibles de tous
- Faciles à calculer

Sources

- Réglementation (arrêté et décret du 2 mai 2007)
- Retours d'expérience Altereo / Stratorial

Caractéristiques

- Outils de mesure d'objectifs stratégiques (≠ opérationnels)
- Compréhensibles de tous
- Faciles à calculer
- Fiables (fiabilité à définir pour chaque valeur)

Sources

- Réglementation (arrêté et décret du 2 mai 2007)
- Retours d'expérience Altereo / Stratorial

Valeurs de référence

Etalonner les performances

Caractéristiques

- Fixées a minima pour correspondre aux exigences réglementaires
- Modulées en fonction du contexte
- Réalistes par rapport à l'état des lieux du territoire

Sources

- Réglementation (L1321-2 CSP, DERU, décret 27 janvier 2012, etc.)
- Moyennes nationales ou locales
- Retours d'expérience Altereo / Stratorial



Méthodologie générale de définition des indicateurs

➤ Mode de calcul et valeurs seuils des indicateurs

- Identification des indicateurs
- Attribution d'une note entre 0 et 5 à chaque indicateur à partir des valeurs de seuils préalablement définies

ex :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	
Valeur (%)	Note (/5)
[0% ; 20%)	0
[20% ; 60%)	1
[60% ; 80%)	4
[80% ; 100%]	5

- Création d'indicateurs composites (par thématique) : calcul d'une **moyenne des notes**
ex : L'indicateur composite pour la thématique « Connaissance et gestion patrimoniale » est composé de 2 indicateurs :
 - Indice de connaissance et gestion patrimoniale = 3 points
 - Indice d'état patrimonial des ouvrages = 2 points→ Note de l'indicateur « Connaissance et gestion patrimoniale » = 2,5

Proposition d'indicateurs techniques





Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services - AEP

➤ Indicateurs techniques Eau Potable



• IT1. Ressource en eau et Qualité de l'eau distribuée :

- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
- Nombre d'années avec un taux de conformité microbiologique < 100 % (2019-2021)
- Nombre d'années avec un taux de conformité bactériologique < 100 % (2019-2021)
- Indice de diversification et de sécurisation de l'approvisionnement en eau

Seuil minimal	Seuil optimisé
60%	100%
100%	100%
100%	100%
50%	80%

• IT2. Connaissance et gestion patrimoniale :

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux

Seuil minimal	Seuil optimisé
60 points	80 points
10	14

• IT3. Performance des réseaux d'eau potable :

- Rendement du réseau de distribution (P104.3)
- Indice Linéaire de Pertes (P106.3)
- Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)
- Taux de compteurs de plus de 15 ans

Seuil minimal	Seuil optimisé
Rendement = $65 + 0,2 * ILC$ ou 85% réglementaire	ILP= « bon » selon ILC
0,7% /an	1% /an
10%	5%



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services - **AEP**

➤ Indicateurs techniques

• IT1. Ressource en eau et Qualité de l'eau distribuée :

• Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est défini réglementairement par l'arrêté et le décret du 2 mai 2007. Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

Formule de calcul : l'indicateur se calcule en cumulant les différents niveaux atteints et présentés ci-dessous :

- 0 % : Aucune action
- 20 % : Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : Dossier déposé en préfecture
- 60 % : Arrêté préfectoral : La ressource est administrativement autorisée lorsque l'indicateur est égal à 60%.
- 80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	
Valeur (%)	Note (/5)
[0% ; 20%)	0
[20% ; 60%)	1
[60% ; 80%)	4
[80% ; 100%]	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AEP

➤ Indicateurs techniques

• IT1. Ressource en eau et qualité de l'eau distribuée :

- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)

Cet indicateur est défini réglementairement par l'arrêté et le décret du 2 mai 2007. Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant.

Formule de calcul : (Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes / Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques) x 100.

Nombre d'année avec un taux de conformité microbiologique < 100% sur 5 ans - 2016-2020 (P101.1)	
Valeur (%)	Note (/5)
Plus de 2 années sur 5 avec un taux de conformité < 100%	0
2 années sur 5 avec un taux de conformité < 100%	1
1 année sur 5 avec un taux de conformité < 100%	3
Taux de conformité de 100% sur les 5 années	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AEP

➤ Indicateurs techniques

• IT1. Ressource en eau et qualité de l'eau distribuée :

- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P102.1)

Cet indicateur est défini réglementairement par l'arrêté et le décret du 2 mai 2007. Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant.

Formule de calcul : (Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes / Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques) x 100.

Nombre d'année avec un taux de conformité physico-chimique < 100% sur 5 ans - 2016-2020 (P102.1)	
Valeur (%)	Note (/5)
Plus de 2 années sur 5 avec un taux de conformité < 100%	0
2 années sur 5 avec un taux de conformité < 100%	2
1 année sur 5 avec un taux de conformité < 100%	3
Taux de conformité de 100% sur les 5 années	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AEP

➤ Indicateurs techniques

• IT1. Ressource en eau et qualité de l'eau distribuée :

• Indice de diversification et de sécurisation de l'approvisionnement en eau

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo dans le but d'identifier les collectivités présentant des problèmes de gestion quantitative de la ressource en eau. Il s'exprime en pourcentage.

Formule de calcul : l'indicateur se calcule en cumulant les différents points acquis ci-dessous :

Indice de diversification et de sécurisation de l'approvisionnement en eau	
Valeur (%)	Note (/5)
Ressources (60% maximum)	
1 seul site de production (0%)	0
Plusieurs ressources réparties (30%)	1
Production suffisante pour assurer les besoins en eau du service (30%)	1,5
Interconnexions (40% maximum)	
Absence d'interconnexion (0%)	0
Existence d'au moins 1 interconnexion (20%)	1,5
Projet d'interconnexion en cours (étude commencée ou votée) (20%)	1



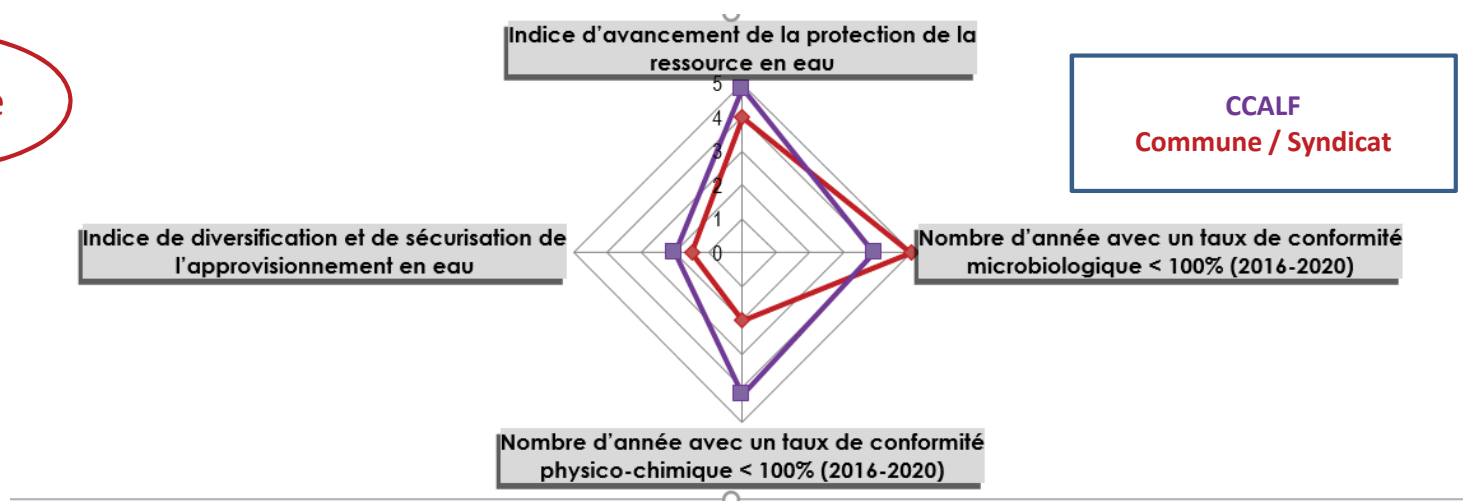
Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – **AEP**

➤ Indicateurs techniques

• IT1. Ressource en eau et qualité de l'eau distribuée :

- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
- Nombre d'années avec un taux de conformité microbiologique < 100% (2019-2021)
- Nombre d'années avec un taux de conformité bactériologique < 100% (2019-2021)
- Indice de diversification et de sécurisation de l'approvisionnement en eau

exemple





Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services - AEP

➤ Indicateurs techniques Eau Potable

• IT1. Ressource en eau et Qualité de l'eau distribuée :

- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
- Nombre d'années avec un taux de conformité microbiologique < 100 % (2019-2021)
- Nombre d'années avec un taux de conformité bactériologique < 100 % (2019-2021)
- Indice de diversification et de sécurisation de l'approvisionnement en eau

Seuil minimal	Seuil optimisé
60%	100%
100%	100%
100%	100%
50%	80%

• IT2. Connaissance et gestion patrimoniale :

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux

Seuil minimal	Seuil optimisé
60 points	80 points
10	14

• IT3. Performance des réseaux d'eau potable :

- Rendement du réseau de distribution (P104.3)
- Indice Linéaire de Pertes (P106.3)
- Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)
- Taux de compteurs de plus de 15 ans

Seuil minimal	Seuil optimisé
Rendement = $65 + 0,2 * ILC$ ou 85% réglementaire	ILP= « bon » selon ILC
0,7% /an	1% /an
10%	5%



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AEP

➤ Indicateurs techniques

• IT2. Connaissance et gestion patrimoniale :

• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

Cet indicateur est défini réglementairement par l'arrêté et le décret du 2 décembre 2013. Il évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Formule de calcul : La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes. Il s'exprime en nombre de points et sa valeur maximale est de 120 points.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable.

5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

10 points : les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :

Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux et pour au moins la moitié d'entre eux, connaissance des matériaux et des diamètres.

Intégration de la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

De 1 à 5 points : Connaissance de plus de la moitié des matériaux et diamètres de réseaux.

De 0 à 15 points : Connaissance de plus de la moitié des dates ou périodes de pose des réseaux.

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

10 points : Localisation des ouvrages annexe sur les plans de réseaux

10 points : Inventaire à jour des pompes et équipements électromécaniques existants

10 points : Localisation des branchements

10 points : Caractéristiques du ou des compteurs d'eau pour chaque branchement

10 points : Identification des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau et caractéristiques

10 points : Localisation des autres interventions sur le réseau

10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations

5 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
Valeur (/120)	Note (/5)
[0 ; 40)	0
[40 ; 60)	2
[60 ; 80)	3
[80 ; 100)	4
>= 100	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AEP

➤ Indicateurs techniques

• IT2. Connaissance et gestion patrimoniale :

• Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo dans le but de retranscrire l'état patrimonial des ouvrages sur les territoires communaux. Les valeurs calculées pour chacune des collectivités reposent sur les visites d'ouvrages.

Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux	
Valeur (/20)	Note (/5)
[0 ; 8)	0
[8 ; 10)	2
[10 ; 14)	3
[14 ; 18)	4
>18	5

L'ensemble des ouvrages a été évalué selon 5 critères :

- L'état du site ;
- L'état du génie-civil ;
- L'état des moyens d'accès, serrurerie et menuiseries ;
- L'état des équipements hydrauliques ;
- L'état de la protection antieffraction et consignes « Vigipirate » - Risque Malveillance.



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – **AEP**

➤ Indicateurs techniques

- **IT3. Performance des réseaux d'eau potable :**

- **Rendement du réseau de distribution**

Cet indicateur est défini réglementairement par l'arrêté et le décret du 2 mai 2007.

Formule de calcul : $(\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{volume de service (facultatif)} + \text{volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}) / (\text{Volume produit} + \text{volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}) \times 100$

Seuil minimal fixé par la réglementation : Le décret du 27 janvier 2012 impose le respect d'un taux de pertes en eau minimal, correspondant à un rendement **minimal égal à 65 + 0,2 x Indice Linéaire de Pertes (ILP exprimé en m³/km/j) ou 85%**.

La non-atteinte de ce seuil minimal doit conduire à la réalisation sous 2 ans, d'un plan d'actions visant la réduction des pertes en eau. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance de prélèvement due à l'Agence de l'eau.



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AEP

➤ Indicateurs techniques

• IT3. Performance des réseaux d'eau potable :

• Indice linéaire de perte (P106.3)

Cet indicateur est défini réglementairement par l'arrêté et le décret du 2 mai 2007.

Formule de calcul : (Volume produit + volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - volume comptabilisé domestique - volume comptabilisé non domestique (facultatif) - volume consommé sans comptage (facultatif) - volume de service (facultatif)) / linéaire de réseau hors branchements / 365.

Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
Valeur	Note (/5)
Si rendement < seuil minimal % (65+0,2*ILC)	0
Si rendement > seuil minimal% + ILP « Mauvais »	1
Si rendement > seuil minimal% + ILP « Médiocre »	2
Ou Si rendement > 85% + ILP « Mauvais »	
Si rendement > seuil minimal% + ILP « Acceptable »	3
Ou Si rendement > 85% + ILP « Médiocre »	
Si rendement > seuil minimal % + ILP « Bon »	4
Ou Si rendement > 85% + ILP « Acceptable »	
Si rendement > 85% + ILP « Bon »	5

Type d'urbanisation du service	Rural	Mixte	Urbain
Critères sur ILC	10	30	>30
Evaluation de l'ILP			
Bon	1,5	3	7
Acceptable	2,5	5	10
Médiocre	4	8	15
Mauvais	>4	>8	>15



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – **AEP**

➤ Indicateurs techniques

- **IT3. Performance des réseaux d'eau potable :**

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)**

Cet indicateur est défini réglementairement par l'arrêté et le décret du 2 mai 2007.

Formule de calcul : $\frac{\text{Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)}}{\text{Linéaire de réseau hors branchements}} \times 20$.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 3 ans 2019-2021 (P107.1)	
Valeur (%)	Note (/5)
0%	0
[0% ; 0,4%)	1
[0,4% ; 0,7%)	2
[0,7% ; 1%)	4
>= 1%	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AEP

➤ Indicateurs techniques

• IT3. Performance des réseaux d'eau potable :

• Taux moyen de compteurs de plus de 15 ans

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo dans le but de d'identifier la masse de compteurs qui devraient normalement faire l'objet d'une vérification périodique ou d'un renouvellement, et qui présentent un risque élevé de sous-comptage. Il s'exprime en pourcentage.

Formule de calcul : $\text{Nombre de compteurs de plus de 15 ans} \times 100 / \text{Nombre total de compteurs actifs}$.

<i>Taux de compteurs de plus de 15 ans</i>	
Valeur (%)	Note (/5)
Si plus de 10% des compteurs a plus de 15 ans	0
Si plus de 5% des compteurs a plus de 15 ans	3
Si moins de 5% des compteurs a plus de 15 ans	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AC

➤ Indicateurs techniques Assainissement Collectif

• IT4. Qualité des rejets en milieu naturel :

- Conformité de la collecte des effluents (P203.3)
- Conformité des équipements d'épuration (P204.3)
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P204.3)
- Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau (P.254.3)

• IT5. Connaissance et gestion patrimoniale :

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P.202.2B)
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)
- Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux

• IT6. Performance des réseaux d'assainissement collectif :

- Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)
- Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Seuil minimal	Seuil optimisé
100%	100%
100%	100%
100%	100%
100%	100%
100%	100%

Seuil minimal	Seuil optimisé
60 points	80 points
60 points	80 points
10	14

Seuil minimal	Seuil optimisé
0,7% / an	1% / an
0	0



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AC

➤ Indicateurs techniques Assainissement Collectif

- **IT4. Qualité des rejets en milieu naturel :**

- **Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

Cet indicateur est défini réglementairement et permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule de calcul : Moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérées par la charge entrante en DBO₅ de chaque ouvrage.

Conformité de la collecte des effluents sur 3 ans (P203.3)	
Valeur (%)	Note (/5)
Inférieur à 100% de conformité sur les 3 ans	0
100% conforme sur les 3 ans	5

- **IT4. Qualité des rejets en milieu naturel :**

- **Conformité des équipements d'épuration (P204.3)**

Cet indicateur est défini réglementairement et permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule de calcul : Moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérées par la charge entrante en DBO₅ de chaque ouvrage.

Conformité des équipements d'épuration 3 ans (P204.3)	
Valeur (%)	Note (/5)
Inférieur à 100% de conformité sur les 3 ans	0
100% conforme sur les 3 ans	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AC

➤ Indicateurs techniques Assainissement Collectif

• IT4. Qualité des rejets en milieu naturel :

• Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur est défini réglementairement et permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne.

Formule de calcul : Moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO₅ de chaque ouvrage.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration 3 ans (P205.3)	
Valeur (%)	Note (/5)
Inférieur à 100% de conformité sur les 3 ans	0
100% conforme sur les 3 ans	5

• IT4. Qualité des rejets en milieu naturel :

• Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'auto surveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement. Il s'exprime en pourcentage.

Formule de calcul : Pour chaque STEU de plus de 2 000 EH : Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire puis moyenne pondérée par la charge entrante en DBO₅ pour l'ensemble de ces stations pour obtenir l'indicateur du service.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau 3 ans (P254.3)	
Valeur (%)	Note (/5)
Inférieur à 100% de conformité sur les 3 ans	0
100% conforme sur les 3 ans	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AC

➤ Indicateurs techniques Assainissement Collectif

- **IT4. Qualité des rejets en milieu naturel :**

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Formule de calcul : Quantité des boues admises par une filière conforme / Tonnage total des boues évacuées.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes 3 ans (P206.3)	
Valeur (%)	Note (/5)
Inférieur à 100% de conformité sur les 3 ans	0
100% conforme sur les 3 ans	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AC

➤ Indicateurs techniques Assainissement Collectif

• IT5. Connaissance et gestion patrimoniale :

• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P.202.2B)

Cet indicateur est défini réglementairement par l'arrêté et le décret du 2 décembre 2013. Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

Formule de calcul : La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes. Il s'exprime en nombre de points et sa valeur maximale est de 120 points.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- 10 points : Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées.
- 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points : les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
 - o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux et pour au moins la moitié d'entre eux, connaissance des matériaux et des diamètres
 - o Intégration de la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- De 1 à 5 points : Connaissance de plus de la moitié des matériaux et diamètres de réseaux.
- De 0 à 15 points : Connaissance de plus de la moitié des dates ou périodes de pose des réseaux.

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points : Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations sur au moins la moitié linéaire réseau
- De 1 à 5 points : Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations sur plus de la moitié de linéaire
- 10 points : Localisation et description des ouvrages annexes
- 10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques
- 10 points : Mention sur le plan ou l'inventaire du nombre de branchements par tronçon de réseau
- 10 points : Localisation dans l'inventaire des interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau
- 10 points : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations
- 10 points : Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
Valeur (/120)	Note (/5)
[0 ; 40)	0
[40 ; 60)	2
[60 ; 80)	3
[80 ; 100)	4
>= 100	5

Seuil minimal fixé par la réglementation : 40 points sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale correspond au descriptif détaillé. En assainissement, l'absence de descriptif détaillé n'implique pas de sanction à ce jour.



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AC

➤ Indicateurs techniques Assainissement Collectif

• IT5. Connaissance et gestion patrimoniale :

• Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P.255.3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Formule de calcul : La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux (100 points)

- 20 points : Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs
- 10 points : Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet
- 20 points : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
- 30 points : Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015
- 10 points : Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015
- 10 points : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu Récepteur

Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)

- 10 points : Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur

Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (10 points)

- 10 points : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
Valeur (/120)	Note (/5)
[0 ; 60)	0
[60 ; 80)	3
[80 ; 100)	4
>= 100	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – AC

➤ Indicateurs techniques Assainissement Collectif

- **IT5. Connaissance et gestion patrimoniale :**

- **Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux**

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo dans le but de retranscrire l'état patrimonial des ouvrages sur les territoires communaux. Les valeurs calculées pour chacune des communes reposent sur les visites d'ouvrages.

Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux	
Valeur (/20)	Note (/5)
[0 ; 8)	0
[8 ; 10)	2
[10 ; 14)	3
[14 ; 18)	4
>18	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services - AC

➤ Indicateurs techniques Assainissement Collectif

• IT6. Performance des réseaux d'assainissement collectif :

• Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)

Cet indicateur est défini réglementairement par l'arrêté et le décret du 2 mai 2007.

Formule de calcul : Linéaire de réseau renouvelé au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements x 20.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement sur 3 ans 2019-2021 (P253.2)	
Valeur (%)	Note (/5)
0%	0
[0% ; 0,4%)	1
[0,4% ; 0,7%)	2
[0,7% ; 1%)	4
>= 1%	5

• IT6. Performance des réseaux d'assainissement collectif :

• Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Formule de calcul : Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur / Nombre d'habitants desservis x 1000

Débordements d'effluents chez les usagers sur 3 ans (P251.1)	
Valeur (nb / 1 000ab)	Note (/5)
Supérieur à 0	0
0	5



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – DECI

➤ Indicateurs techniques DECI

• IT7. Indicateurs réglementaires :

- Arrêté définissant la DECI
- Existence d'un schéma DECI
- Fréquence de contrôle des équipements

Seuil minimal	Seuil optimisé
100%	100%
100%	100%
4	5

• IT8. Indicateurs de performance des PEI

- Taux d'hydrants disponibles
- Taux d'hydrants avec un débit $\geq 60 \text{ m}^3/\text{h}$
- Taux d'hydrants avec un débit $\geq 30 \text{ m}^3/\text{h}$
- Taux de PEI non normalisés

Seuil minimal	Seuil optimisé
100%	100%
100%	100%
100%	100%
100%	100%

• IT9. Zone de couverture DECI :



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – DECI

➤ Indicateurs techniques DECI

• IT7. Indicateurs réglementaires :

- Arrêté définissant la DECI (*art. R2225-4 du CGCT*)

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo. Cet arrêté fixe la liste des Points d'Eau incendie (PEI) de la commune ou de l'intercommunalité. Par principe, ces PEI sont identifiés et proportionnés en fonction des risques.

Arrêté définissant la DECI	
Valeur (%)	Note (/5)
Existence d'un arrêté	5
Absence d'un arrêté	0
Information indisponible	0

• IT7. Indicateurs réglementaires :

- Existence d'un schéma DECI (*art. R2225-5 et 6 du CGCT*)

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo. Il est élaboré par chaque commune ou EPCI à fiscalité propre à l'initiative du maire ou du président de l'EPCI, qui l'arrête après avis du SDIS 63 et des autres partenaires compétents (gestionnaires des réseaux d'eau notamment). Il analyse les différents risques présents sur tout le territoire de la commune ou de l'intercommunalité.

Existence d'un schéma DECI	
Valeur (%)	Note (/5)
Existence d'un schéma	5
Absence d'un schéma	0
Information indisponible	0

• IT7. Indicateurs réglementaires :

- Fréquence de contrôle des équipements (*Règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie du Puy-de-Dôme – RDDECI 2017*)

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo. Le contrôle technique doit être effectué à minima tous les deux ans, afin de s'assurer du maintien des capacités opérationnelles des hydrants et tous les six ans pour les PEU non normalisés.

Contrôle technique des hydrants	
Valeur (%)	Note (/5)
Au moins 1 contrôle depuis 2020 + MPS	5
Au moins 1 contrôle depuis 2020	4
Contrôle avant 2020	1
Information indisponible	0



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – DECI

➤ Indicateurs techniques DECI

• IT8. Indicateurs de performance des PEI

• Taux d'hydrants disponibles

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo afin d'identifier les hydrants disponibles dans le temps et dans l'espace.

Taux d'hydrants disponibles	
Valeur (%)	Note (/5)
Taux d'hydrants disponibles 100%	5
Taux d'hydrants disponibles $\leq 80\%$	3
$80\% \leq$ Taux d'hydrants disponibles $< 50\%$	2
Taux d'hydrants disponibles $\leq 50\%$	1
Pas d'information	0

• IT8. Indicateurs de performance des PEI

• Taux d'hydrants avec un débit $\geq 60 \text{ m}^3/\text{h}$

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo afin de vérifier le dimensionnement des hydrants

Taux d'hydrants 100mm avec un débit $\geq 60\text{m}^3/\text{h}$	
Valeur (%)	Note (/5)
Taux d'hydrants 100mm : 100%	5
$100\% <$ Taux d'hydrants 100mm $\leq 80\%$	3
$80\% \leq$ Taux d'hydrants disponibles 100mm $< 50\%$	2
Taux d'hydrants 100mm $\leq 50\%$	1
Pas d'information	0

Formule de calcul : Afin de dimensionner les poteaux et les bouches d'incendie avec les conduites les alimentant, les modifications sur les hydrants existants ainsi que les installations neuves doivent correspondre aux observations suivantes :

- un poteau d'incendie de 65 mm devra fournir un débit minimum de $30 \text{ m}^3/\text{h}$,
- un poteau d'incendie de 100 mm devra fournir un débit minimum de $60 \text{ m}^3/\text{h}$,
- un poteau d'incendie de 2x100 mm devra fournir un débit minimum de $120 \text{ m}^3/\text{h}$,
- une bouche d'incendie de 100 mm devra fournir un débit minimum de $60 \text{ m}^3/\text{h}$

Ces débits doivent être obtenus avec minimum 1 bar de pression résiduelle.



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – DECI

➤ Indicateurs techniques DECI

• IT8. Indicateurs de performance des PEI

- Taux d'hydrants avec un débit $\geq 30 \text{ m}^3/\text{h}$

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo afin de vérifier le dimensionnement des hydrants.

Taux d'hydrants 65mm avec un débit $\geq 30\text{m}^3/\text{h}$	
Valeur (%)	Note (/5)
Taux d'hydrants 65mm : 100%	5
$100\% < \text{Taux d'hydrants 65mm} \leq 80\%$	3
$80\% \leq \text{Taux d'hydrants disponibles 65mm} < 50\%$	2
Taux d'hydrants 65mm $\leq 50\%$	1
Pas d'information	0

• IT8. Indicateurs de performance des PEI

- Taux de PEI non normalisés

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo afin d'identifier les PEI non normalisés disponibles.

Formule de calcul : Les PEI non normalisés peuvent se distinguer en deux familles distinctes :

- les réserves artificielles (bâche à eau, citerne, etc.),
- les réserves naturelles (étangs, rivière, etc.).

Afin d'être utilisables par les services de lutte contre l'incendie, des aires d'aspirations doivent être créés à proximité de ces PEI non normalisés.

Taux de PEI non normalisés disponibles	
Valeur (%)	Note (/5)
Taux d'hydrants disponibles 100%	5
Taux d'hydrants disponibles $\leq 80\%$	3
$80\% \leq \text{Taux d'hydrants disponibles} < 50\%$	2
Taux d'hydrants disponibles $\leq 50\%$	1
Pas d'information	0



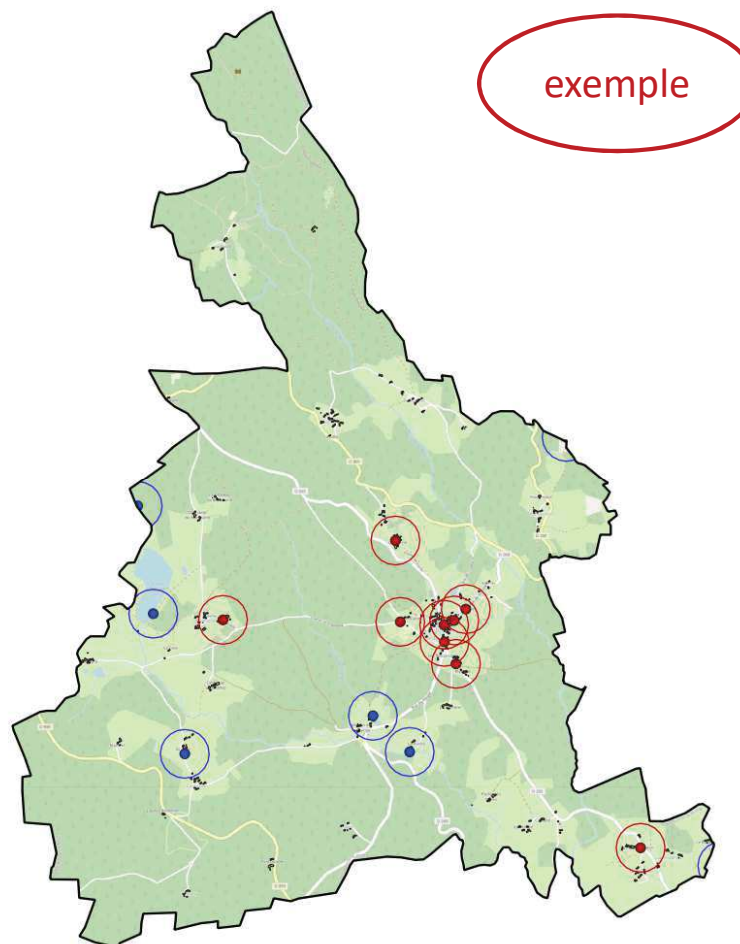
Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services - DECI

➤ Indicateurs techniques

- **IT9. Zone de couverture DEC**

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo.

Formule de calcul : La distance entre le risque identifié et le PEI doit être inférieure ou égale à 200 m.

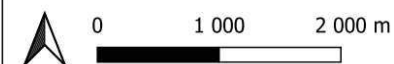


SAINT BONNET LE BOURG

Nombre de bâtiments couverts par un poteau ou une bouche incendie	175	37.8 %
Nombre de bâtiments couverts par un point d'aspiration	35	7.6 %
Nombre de bâtiments couverts par un point d'aspiration et un PIBI	0	0 %
Nombre de bâtiments non couverts	253	54.6 %
TOTAL	463	100 %

Légende:

- Poteaux ou bouches incendie
- Zone tampon 200m PIBI
- Points d'aspiration
- Zone tampon 200m points d'aspiration
- Bâtiments





Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – **Eaux Pluviales**

➤ Indicateurs techniques **Eaux pluviales**

- **IT10. Existence d'un zonage eaux pluviales**

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo.

Zonage eaux pluviales	
Valeur (%)	Note (/5)
Existence d'un zonage eaux pluviales	5
Information indisponible	1
Absence d'un zonage eaux pluviales	0

Seuil minimal	Seuil optimisé
100%	100%

- **IT11. Connaissance sur le réseau d'eau pluviales**

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo.

Réseau eaux pluviales	
Valeur (%)	Note (/5)
Plans existants (format papier ou informatique)	5
Plans partiels ou plans incomplets	3
Information indisponible	0
Absence de plans	0

Seuil minimal	Seuil optimisé
3	5

Proposition d'indicateurs Financiers





Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – **PARTIE BUDGETAIRE ET TARIFAIRE**

➤ Indicateurs financiers

- Une fiche financière est réalisée par acteur

DETAIL DES PRODUITS DES SERVICES

en k€	BOEN-SUR-LIGNON	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	CHAZELLES SUR LAVIEU	LA CHAMBA	LA CHAMBONIE	LA CHAPELLE EN LAFAYE	DEBATS RIVIERE D ORPRA	ESTIVAREILLES (2017)	GUMIERES (2017)	LEIGNEUX	L'HOPITAL SOUS ROCHEFORT
Ventes d'eau	360	57	9	1	2	30	7	83	26	10	10
Redevances assainissement collectif	0	0	0	0	0	0	0	31	0	0	0
Locations de compteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations pour assainissement collectif	0	0	0	0	0	0	0	20	0	0	0
Travaux	0	0	0	0	0	0	0	5	2	0	0
Autres produits des services	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits des services	360	72	9	1	2	30	7	139	28	10	10

en k€	MAGNEUX HAUTE RIVE	MARGERIE CHANTAGRET	MONTARCHER	NOIRETABLE	SAIL SOUS COUZAN	SAINTE BONNET LE CHATEAU	SAINTE BONNET LE COUREAU	SAINTE GEORGES EN COUZAN	SAUVAIN	USSON EN FOREZ	LA VALLA SUR ROCHEFORT
Ventes d'eau	21	78	9	134	44	48	137	53	61	236	12
Redevances assainissement collectif	0	0	0	0	32	42	0	0	0	28	0
Locations de compteurs	1	0	0	0	19	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	5	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres taxes et redevances	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits des services	27	82	11	134	95	89	137	53	62	264	12



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services – PARTIE BUDGETAIRE ET TARIFAIRE

➤ Indicateurs financiers

- Une fiche financière est réalisée par acteur

CONSOLIDATION DES BUDGETS EAU : EXPLOITATION

Situation 2018 en k€	BOEN-SUR-LIGNON	CHALMAZEL-JEANSAGNIERE	CHAZELLES SUR LAVIEU	LA CHAMBA	LA CHAMBONIE	LA CHAPELLE EN LAFAYE	DEBATS RIVIERE D ORPRA	ESTIVAREILLES (2017)	GUMIERES (2017)	LEIGNEUX
Produits d'exploitation	414	79	10	1	2	36	11	150	31	12
Produits des services	360	72	9	1	2	30	7	139	28	10
Redevances Agence de l'Eau	47	7	2	0	0	6	4	11	3	1
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits de gestion courante	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Charges d'exploitation nettes des travaux en régie	252	25	4	0	1	15	4	67	17	7
Charges à caractère général	76	3	0	0	1	12	2	16	5	4
Charges de personnel nettes des remboursements	103	9	0	0	0	0	1	32	8	2
Autres charges de gestion courante	9	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Reversements Agence de l'Eau	45	6	1	0	0	2	1	12	3	1
Charges financières	17	4	2	0	0	1	0	6	0	0
Autres dépenses	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0
Epargne brute	162	54	7	0	1	20	7	83	14	5
Remboursement du capital	26	15	4	0	0	14	0	14	0	0
Epargne nette	136	39	3	0	1	6	7	68	14	5
Taux d'épargne brute	39%	69%	64%	62%	52%	57%	60%	55%	45%	40%
Charges de personnel estimées	103	18	3	0	4	1	4	25	11	2
Coût du service	242	59	6	0	4	28	4	107	26	7
Produits	366	72	9	1	2	30	7	88	28	11
Couverture du coût du service	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Taux de couverture du service	151%	122%	153%	229%	59%	106%	153%	82%	111%	157%

Proposition d'indicateurs Organisationnels et de Qualité de service à l'utilisateur





Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services

➤ Indicateurs Organisationnels

- IT11. Adéquation des moyens humains :**

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo dans le but de retranscrire les données déclaratives concernant les moyens humains alloués au service.

Seuil minimal	Seuil optimisé
3	5

Indice d'allocation des moyens au service	
Valeur (somme des différentes conditions)	Note (/5)
Nombre d'ETP technique (/3)	
Si le temps de travail mensuel des ETP techniques est égal à 0	0
Si le temps de travail mensuel des ETP techniques < à 35h/mois	1
Si le temps de travail mensuel des ETP techniques < à 151h/mois (soit 1 ETP complet)	2
Si le temps de travail mensuel des ETP techniques > à 151h/mois (soit 1 ETP complet)	3
Rapport ETP élus et ETP techniques (/0,5)	
Si le nombre d'ETP élus est supérieur aux ETP techniques	0
Si le nombre d'ETP élus est inférieur aux ETP techniques	0,5
Prestation de service (/0,5)	
Si le service n'a pas recours à de la prestation de service	0
Si le service a recours à de la prestation de service	0,5
Astreinte (/1)	
Si une astreinte n'est pas formalisée avec le(s) agent(s) technique(s)	0
Si une astreinte est formalisée avec le(s) agent(s) technique(s)	1



Proposition d'indicateurs descriptifs et de performance des services

➤ Indicateurs Réactivité et Qualité de service à l'utilisateur

En absence de données relative à ce sujet, aucun indicateur de performance ne pourra être calculé à ce stade de l'étude.

En revanche, des indicateurs seront proposés pour construire le futur service communautaire.

- **IT12. Réactivité et qualité de service à l'utilisateur :**

Cet indicateur n'est pas défini réglementairement. Son intitulé et son mode de calcul sont proposés par Altereo dans le but de retranscrire les données déclaratives concernant les moyens humains alloués au service.

- Taux de respect du délais maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (AEP & AC)
- Taux d'interruption non programmés (AEP & AC)
- Taux de respect du délai maximal de réponse à une demande écrite et téléphonique d'un abonnés (AEP & AC)
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (AC)

Evaluation globale des services



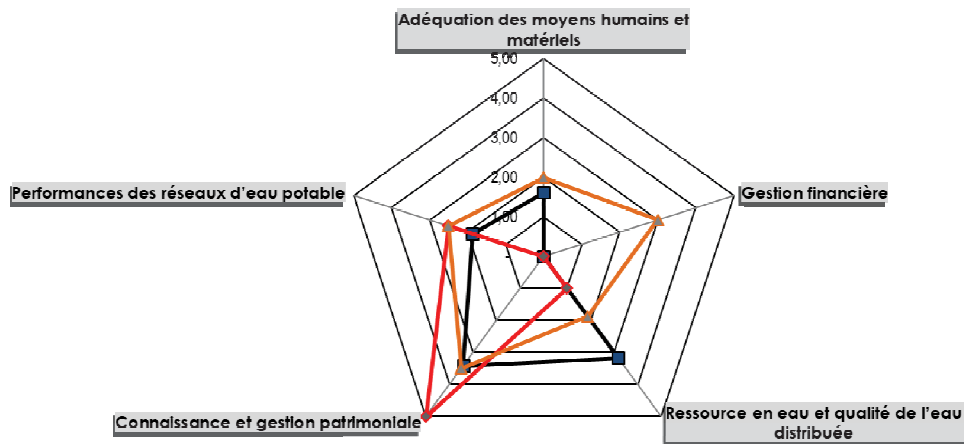


Proposition de méthode d'évaluation globale des services

➤ Comparaison du niveau de service pour une commune / un syndicat :

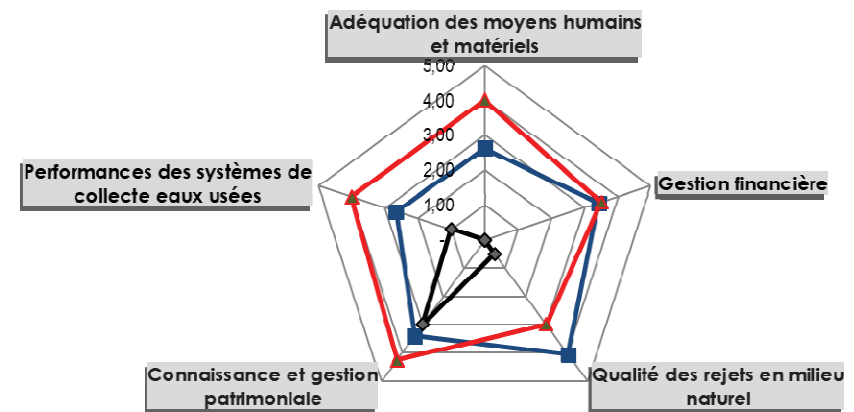
exemple

Eau Potable



■ TOTAL CCALF ■ Moyenne nationale 2019 ■ Commune/Syndicat

Assainissement



■ TOTAL CCALF ■ Moyenne nationale (2019) ■ Commune/Syndicat



Proposition de méthode d'évaluation globale des services

➤ Comparaison du niveau de service

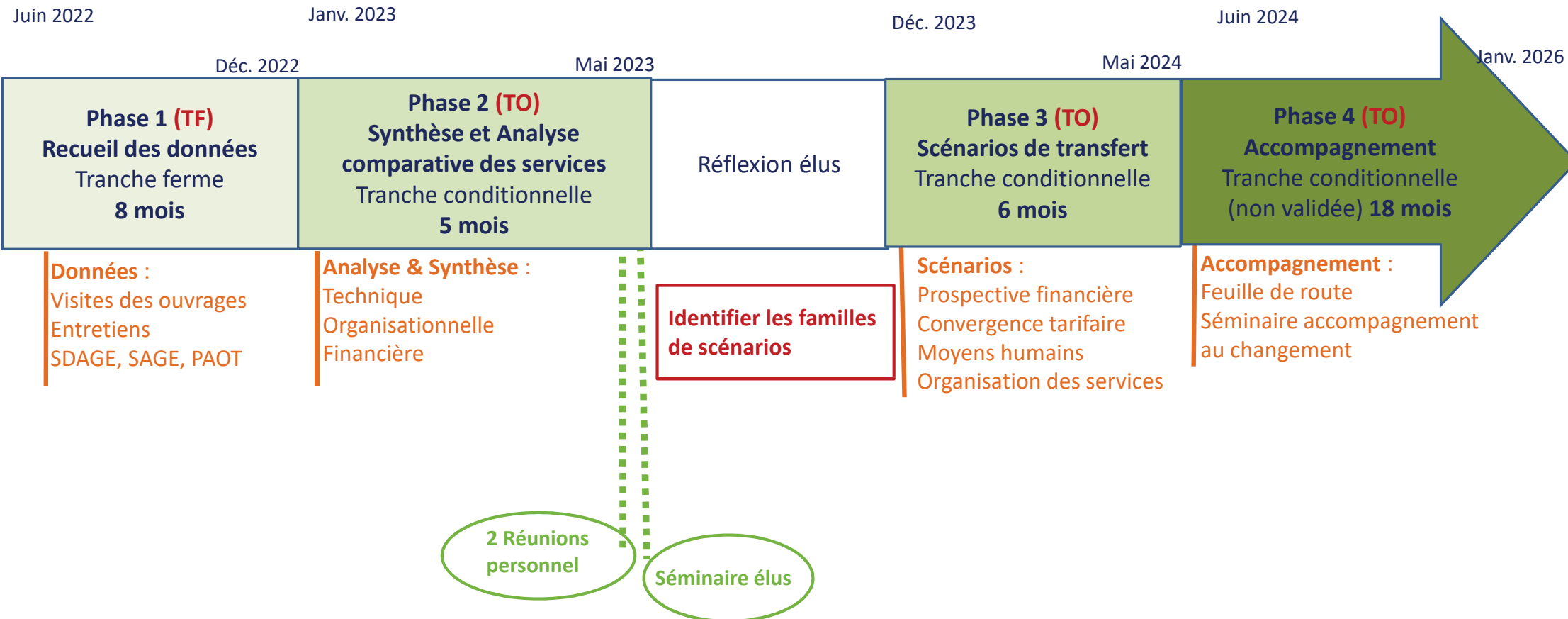
Exemple AEP

(0 ; 2)
[2 ; 3]
[4 ; 5]

	Moyenne nationale 2019	TOTAL CCBPAM	Blénod-lès-Pont à-Mousson	Pont-à-Mousson	Maidières	Montauville	Belleville	Dieulouard	Gézoncourt	Griscourt	Jezainville	Loisy	Pagny-sur-Moselle
ORGANISATION, JURIDIQUE, RH													
▶ Adéquation des moyens humains et matériels	nc	1,62	2,00	0,00	2,00	Info. insuf.	1,00	1,00	2,00	2,00	2,00	2,00	4,00
TARIF, FINANCE, BUDGET													
▶ Gestion financière	nc	0,00	3,00	Info. insuf.	3,50	4,00	3,50	2,50	4,50	3,75	2,25	3,25	2,00
Durée de désendettement (années)	nc	0,00	1,00	Info. insuf.	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	3,00	5,00
Coût de gestion courante par abonné	nc	0,00	5,00	Info. insuf.	3,00	4,00	3,00	2,00	4,00	3,00	2,00	4,00	1,00
Durée de renouvellement patrimonial hors subvention	nc	0,00	2,00	Info. insuf.	1,00	2,00	1,00	1,00	4,00	2,00	1,00	4,00	1,00
Taux de dépendance aux subventions	nc	0,00	4,00	Info. insuf.	5,00	5,00	5,00	2,00	5,00	5,00	1,00	2,00	1,00
TECHNIQUE ET PATRIMOINE													
▶ Ressource en eau et qualité de l'eau distribuée	1,00	3,17	1,88	3,38	4,13	3,13	3,83	1,63	3,13	3,88	2,63	1,88	3,38
Indice de protection de la ressource en eau	1,00	3,47	1,00	1,00	4,00	4,00	4,00	4,00	5,00	4,00	4,00	4,00	1,00
Taux moyen de conformité microbiologique 2016-2020	1,00	3,10	5,00	5,00	5,00	1,00	5,00	1,00	1,00	5,00	0,00	0,00	5,00
Taux moyen de conformité physico-chimique 2016-2020	1,00	4,10	0,00	5,00	5,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	1,00	5,00
Indice de sécurisation de l'approvisionnement	Info. insuf.	2,00	1,50	2,50	2,50	2,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	2,50	2,50
▶ Connaissance et gestion patrimoniale	5,00	3,43	3,50	4,00	2,50	4,00	5,00	2,00	4,00	1,00	1,50	4,50	4,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (/120)	5,00	3,70	4,00	5,00	2,00	4,00	5,00	2,00	5,00	0,00	0,00	5,00	5,00
Indice d'état patrimonial des ouvrages principaux	Info. insuf.	2,93	3,00	3,00	3,00	Info. insuf.	Info. insuf.	2,00	3,00	2,00	3,00	4,00	3,00
▶ Performances des réseaux d'eau potable	2,50	1,88	2,50	1,67	1,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,67	1,67	5,00	3,00
Rendement du réseau de distribution	3,00	2,05	3,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	5,00	1,00
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans	2,00	1,89	2,00	1,00	2,00	0,00	0,00	Info. insuf.	2,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Taux de compteurs de plus de 10 ans	Info. insuf.	1,25	Info. insuf.	0,00	Info. insuf.	Info. insuf.	Info. insuf.	Info. insuf.	Info. insuf.	0,00	0,00	Info. insuf.	Info. insuf.



Etapes de travail & Planning





Identifier les familles de scénarios

Q° : Qui exerce la compétence ? C'est-à-dire qui est l'**Autorité Organisatrice de la compétence ?**

Niveau stratégique : Organisation de la compétence AEP et AC

- La CCALF ?
- Les syndicats supra-communautaires ?

Q° : Quel avenir pour les syndicats ? Quel périmètre des syndicats ? Quand ?

- Rapprochement des communes de certains syndicats?
- Fusion de syndicats ?
- Prise de la compétence AC ?

Q° : Comment la compétence est exercée ?

Niveau opérationnel :

- La CCALF ?
- Les communes, syndicats infra-communautaires ? (*conventions de délégation de a compétence*)
- Les syndicats supra-communautaires ?

→ Réflexion à mener indépendamment du mode de gestion

Merci de votre écoute